

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 1^{er} février à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Evelyne CARON (Suppléante de M. MAJEWICZ), Véronique DESEIGNE, Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (Suppléant de M. MIGNONET), Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Michel HAMY, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Brigitte MARCO, Messieurs Bruno DEJONGHE, Pascal GAVOIS, Gérard GREMAT, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ (Suppléé par Mme CARON), Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (Suppléé par M. BEGUE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles COUSIN

F1-02-2022 : LANCEMENT D'UN MARCHÉ NEGOCIÉ POUR DES TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI RENDUS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DU PASSAGE À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SEVADEC a lancé, en juin 2021, une étude de faisabilité concernant une modernisation et une optimisation de son centre de tri dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le bureau d'étude désigné a présenté plusieurs scénarii de modernisation.

Par une délibération du 25 mai 2021 du Comité Syndical du SEVADEC, un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour des travaux de modernisation du centre de tri a également été lancé afin que le SEVADEC puisse être accompagné dans la rédaction du cahier des charges relatif aux futurs aménagements à prévoir, aussi bien au niveau du process que des bâtiments et Voiries et Réseaux Divers (V.R.D.), ainsi qu'à la passation du futur marché de modernisation et d'optimisation du centre de tri.

Désormais et afin de respecter les délais légaux fixés sur le sujet, il convient de mettre en œuvre la mise en concurrence relative à ce dernier.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20220201-F1-02-2022-DE
Date de télétransmission : 01/02/2022
Date de réception préfecture : 01/02/2022

Au regard des propositions de l'équipe d'A.M.O., il a été décidé de :

- lancer une procédure négociée qui permettra l'optimisation des offres et de bénéficier des meilleures propositions en adéquation avec les besoins et exigences particulières du SEVADEC ;
- d'intégrer la conception du process du futur centre de tri dans le périmètre du marché, ce qui légitime la procédure négociée ;
- ne pas allouer ce marché, au regard des difficultés techniques qu'un allotissement serait de nature à générer.

Ces difficultés techniques sont notamment relatives à la multiplication des maîtrises d'œuvre qui découlerait d'un allotissement.

Le montant estimé du marché est de 10 millions d'euros H.T. maximum.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 24 janvier 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE LANCER** ce marché négocié,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC

62101 SALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le ... 01/02/2022
Certifié exact.
L'ordonnateur. 